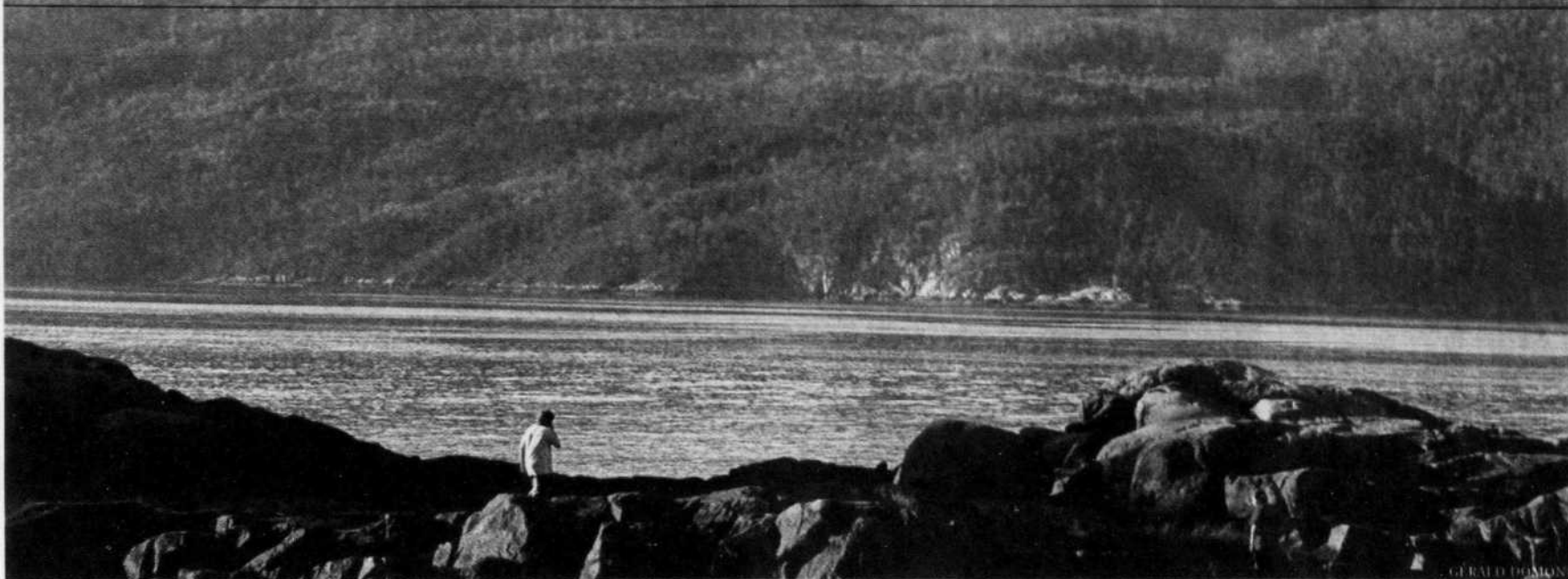


CAHIER **H**

Paysages

LE DEVOIR

LE DÉFI QUÉBÉCOIS



PHOTOS: PHILIPPE POUILLAU-CONDE

Le paysage n'est pas une carte postale

Il faut protéger les lieux et les mémoires qui les habitent

L'Europe s'est donné une convention qui protège les lieux, tous les lieux, indépendamment de leurs fonctions et de leur histoire. Au Québec, d'autres prennent des initiatives qui vont en ce sens. Le paysage déborde du contexte qui l'a vu naître.

NORMAND THÉRIAULT

Mont Ventoux, avril 1336: «*Aujourd'hui, mû par le seul désir de voir un lieu réputé pour sa hauteur, j'ai fait l'ascension d'un mont, le plus élevé de la région, nommé non sans raison Ventoux.*» Avec cette phrase, par ce texte qui porte en titre d'ouverture le mot «ascension», Pétrarque devint le premier que l'histoire retient à faire du paysage un sujet qui soit à la fois digne d'observation et suffisamment intéressant pour qu'il soit objet d'écriture.

Avec lui, le paysage devient un élément de civilisation, de «non-civilisation» en fait, car le sublime ne peut être ressenti qu'au contact de la nature. Par la suite, les romantiques allemands, et d'autres aussi, venant de toutes les origines géographiques, trouveront dans la nature tourmentée matière et sujet pour l'envol de l'âme.

Le concept de paysage prend ainsi forme. On peindra les Alpes, on photographiera les Rocheuses et plus d'un et d'une, des siècles après les œuvres qui ont fait découvrir les sites, se rendra voir les sources du Yang-tse quand d'autres visiteront les montagnes sacrées, que ce soit le Fuji Yama des Japonais ou les cimes que vénèrent encore les Navajos.

Lieux de mémoire

Le mot «paysage» s'inscrit ainsi dans les

imaginaires collectifs et les adjectifs «sublime» ou «vierge» s'y accolent. Pour d'autres, pourtant, rien ne vaut Paris ou New York, et les Allemands Becher construisaient dès les années 60 une œuvre dont l'objet représenté était le puits de mine abandonné, qu'il soit sis en Allemagne ou dans un pays limitrophe. Toutefois, avant que l'on n'accrole aux banlieues ou aux usines ce mot qui raconte des voyages, il fallait qu'un Le Corbusier fasse l'éloge des silos du port de Montréal et que des Américains braquent leurs objectifs sur des traces d'autoroute.

Mais une conscience allait naître: le paysage n'est pas qu'un lieu, il est aussi le résultat d'une action de la mémoire. On va peut-être en Grèce pour traverser ces montagnes que sont les Météores ou s'étendre dans une des îles de la mer Egée, mais il est toutefois obligatoire de monter au Parthénon ou de s'arrêter à Olympie, là où un Taillibert du passé a construit un premier site olympique.

Et tous connaissent quelqu'un ou quelqu'une qui veut voir soit les carrières de talc dans le Roussillon français, soit les barrages qui ont engendré à Manicouagan un lac artificiel ou harnaché au Grand Nord une rivière comme la Eastman.

Nécessaire cohabitation

Tous s'entendent: il faut protéger la nature. Pour d'autres, comme les Suisses, qui par loi imposent à des gens d'un lieu de construire des «passages» qui permettront aux autres d'aller voir ce que ces gens-là possèdent, la nature doit demeurer d'usage accessible à tous. Au grand dam parfois de l'exploiteur d'un site: l'aventure récente d'un certain mont Orford québécois, ça vous rappelle quelque chose?

L'Europe, en tant que corps politique organisé, est cependant intervenue en cette matière: la Convention européenne du paysage a été élaborée, étudiée, votée, et aujourd'hui 35 pays travaillent de concert pour préserver, conserver, entretenir un continent, avec ses lieux, ses sites, avec tout ce que l'histoire et la géographie y ont inscrit. Un coteau de vignes du Beaujolais ne vaut-il pas autant qu'un des milliers de lacs qui ponctuent la forêt finlandaise?

Et sur cette Terre où la fourmière humaine s'étend, quand en des temps de plus en plus brefs un milliard d'individus s'ajoutent, il faut gérer la cohabitation et faire en sorte que la recherche effrénée de ressources, comme l'utilisation des sols et des sous-sols à des fins alimentaires, commerciales et industrielles, ne mette pas à mal tant la nature que le monde urbain et tout ce qui fait la beauté du monde. On parle d'écologie, mais il ne faut pas oublier qu'il faut aussi survivre.

Un pays à conserver

Le Québec a longtemps vécu dans l'inconscience. Les grands espaces, l'abondance des ressources laissaient croire que rien ne pourrait transformer de façon notable ce petit univers. Et un jour, des lignes à haute tension ont franchi le fleuve, les mouettes sont arrivées à Montréal et des lacs ont été trouvés «morts», quand en même temps les forêts cessaient d'être nobles et que les champs dégagés par les pionniers devenaient des sources polluantes, physiquement et visuellement. Et chaque jour on constate qu'une telle dégradation se poursuit.

Le mot «patrimoine» s'est aussi inscrit dans les mémoires et les histoires locales

et sont même devenues dignes d'intérêt: la vie d'un village vaut d'être contée et, pour certains, Natashquan ou le lac Mingan résonnent mieux à l'oreille que les plaines d'Abraham ou les rapides de Lachine. Et de constater alors que le développement économique, comme l'exploitation des lieux et des sites, n'est souvent qu'un gain bien temporaire, obtenu au détriment de la perte d'un objet, physique ou conceptuel, d'une importance plus grande: arrivera-t-on un jour à faire «disparaître» le fleuve Saint-Laurent pour n'en faire qu'un chenal de passage pour porte-conteneurs?

La Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal a ainsi découvert que son sujet d'étude était localement un thème de débat. Les divers groupes de protection du paysage — ils sont plus d'une quarantaine au Québec — ont un jour ou l'autre contacté cet établissement universitaire: pour des avis, dans la recherche d'une solution à un problème donné, pour un point de vue d'expert. Et Québec a demandé à ces chercheurs de produire un *Guide de gestion des paysages au Québec*, qui, la rédaction conclue, a reçu en sous-titre: *lire, comprendre et valoriser le paysage*.

L'occasion était trop belle: pourquoi ne pas rassembler tous les acteurs locaux qui ont à cœur la préservation du paysage, qu'il soit industriel, urbain, agricole, forestier, aquatique, dans le cadre d'un forum et amorcer alors une réflexion, et possiblement une action, qui soit collective? Cela aura lieu les 16 et 17 juin prochains, avec pour objectif d'arriver à implanter au Québec une mesure équivalant à celle que l'Europe multiple a mise en place.

Un jour, le Québec aura sa convention du paysage. Tous s'entendent: elle est nécessaire. Alors, quand?

Le Devoir



CHAIRE UNESCO

Le paysage urbain est un véritable enjeu mondial

Page 2



FORUM QUÉBÉCOIS SUR LA DEMANDE SOCIALE

«Les Québécois ne savent toujours pas à qui s'adresser en matière de paysage»

Page 4

MONTRÉAL

Le Plan d'urbanisme adopté en 2004 donne les balises du développement futur

Page 2

QUÉBEC

La ministre St-Pierre souhaite la consécration du paysage avant la fin de l'année

Page 3

L'ÎLE VERTE

«Pour que le Québec conserve des lieux uniques qui témoignent de son histoire»

Page 4

EUROPE

Une Convention européenne du paysage pour protéger, gérer et aménager les territoires

Page 5

PAYSAGES

Chaire UNESCO en paysage et environnement

Le paysage urbain est un véritable enjeu mondial

« Il faut privilégier un dialogue ouvert entre les experts et les citoyens »

Une belle vue sur le fleuve Saint-Laurent, les oies blanches par milliers sur les battures, l'île d'Orléans en arrière-plan: voilà le type d'image qui vient généralement en tête lorsqu'on évoque le paysage. Pourtant, c'est désormais beaucoup plus qu'une simple notion d'esthétique, et de plus en plus la population mondiale est sensibilisée aux enjeux du paysage. Cette évolution s'est réalisée en partie grâce au travail de Philippe Poullaouec-Gonidec, titulaire de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

MARTINE LETARTE

« Le paysage, ce n'est pas seulement ce qui est beau ou pittoresque. En fait, c'est un concept de qualification historique, culturelle, sociale, écologique, esthétique ou économique d'un territoire, qu'il soit d'usage industriel, résidentiel, touristique ou agricole », indique Philippe Poullaouec-Gonidec, un spécialiste qui est titulaire de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal et qui est notamment associé aux travaux de la Convention européenne du paysage.

Car, en matière de législation entourant la notion de paysage, les pays européens ont une bonne longueur d'avance sur le Québec. En 2000, la Charte de Florence a obligé les pays européens à adopter des lois pour protéger, mettre en valeur et développer le paysage européen.

Le Québec en retard ?

« Au Québec, depuis plus d'une décennie, nous travaillons avec le gouvernement pour définir les principes de gestion des paysages. Or nous n'avons toujours pas de cadre législatif pour mettre en valeur et développer le paysage québécois », indique Philippe Poullaouec-Gonidec.

Toutefois, du côté des initiatives locales pour préserver le paysage, il semble que le Québec n'ait rien à envier aux pays du Vieux Continent. C'est d'ailleurs ce qui sera illustré lors du 1^{er} Forum québécois sur la demande sociale en paysage, les 16 et 17 juin à l'Université de Montréal.

« Au Québec, nous voyons vraiment une grande participation de citoyens et d'associations de toutes

sortes pour préserver, mettre en valeur et développer le paysage local », affirme M. Poullaouec-Gonidec.

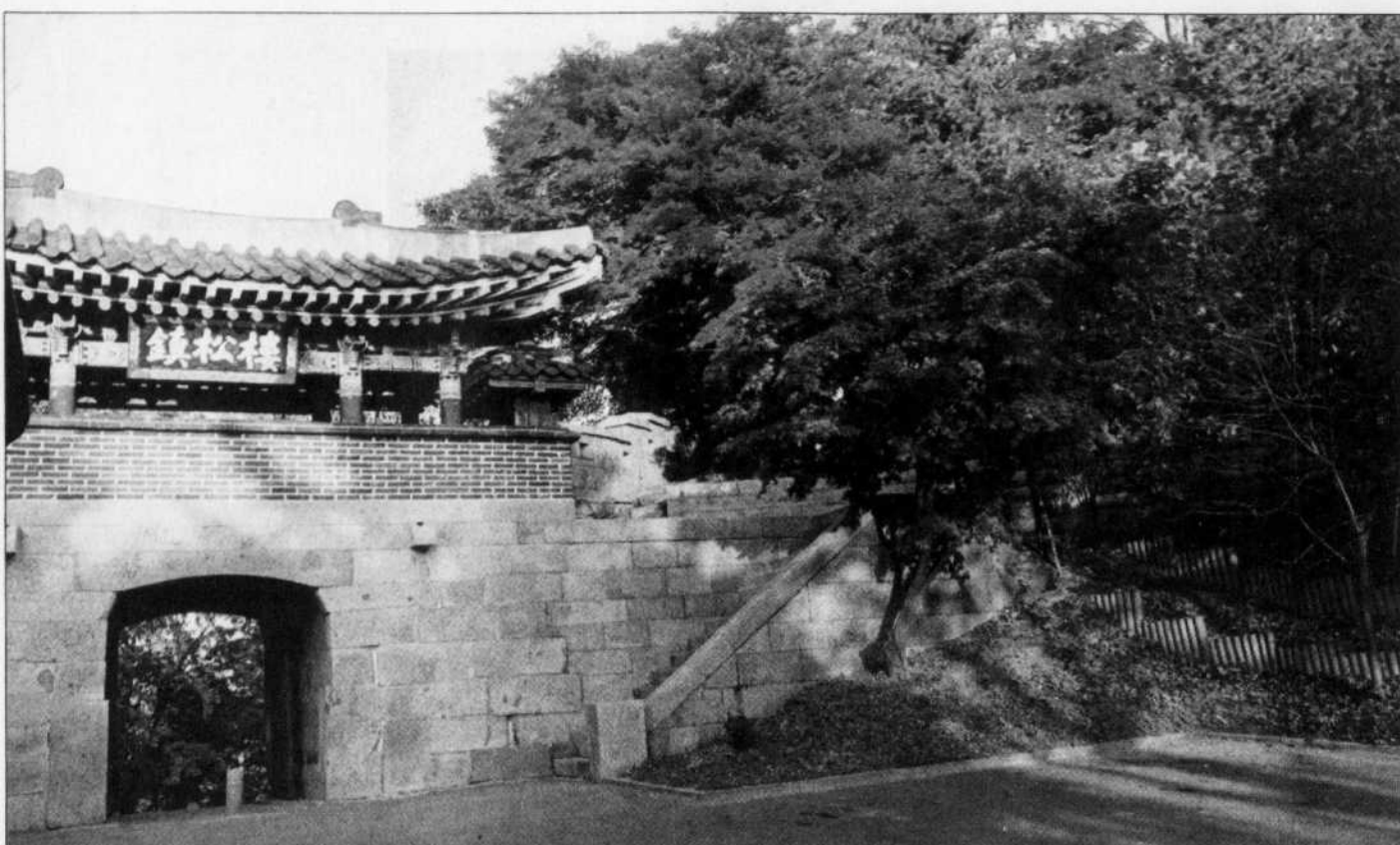
« Pour des raisons multiples, que ce soit pour une question de bien-être ou de tourisme, des gens ont le souci de préserver et de développer l'identité singulière de leurs paysages emblématiques », ajoute-t-il.

Une expertise bien québécoise

Cette mobilisation des acteurs locaux ne résulte toutefois pas d'un manque d'expertise dans le domaine du paysage au Québec. Au contraire! « La Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal est la seule que l'UNESCO soutienne dans le monde. L'expertise, elle est ici! Et nous allons un peu partout dans le monde pour travailler avec des communautés sur des questions de paysage », affirme M. Poullaouec-Gonidec, interrogé par *Le Devoir* justement quelques jours avant qu'il ne s'envole pour la Chine, où il prépare le prochain *workshop*-atelier/terrain (WAT) de la Chaire.

L'an dernier, c'est la ville de Ganghwa, en Corée, qui a eu la chance d'accueillir l'équipe d'experts locaux et internationaux. « Ganghwa est une ancienne ville royale qui a joué un rôle majeur dans l'histoire de la Corée. Or on s'apprêtait à tout raser et à appliquer un plan d'urbanisme sous forme de grille, sans tenir compte de la texture de l'endroit, de son histoire, de son réseau de rues et de ruelles », explique M. Poullaouec-Gonidec.

Finalement, différents plans de paysage concordant avec les spécificités du territoire ont été proposés et un jury, où siégeait le maire de la ville, a choisi un projet qui doit maintenant être réali-



PHILIPPE POULLAOUËC-GONIDEC

L'an dernier, la ville de Ganghwa, en Corée, a eu la chance d'accueillir une équipe d'experts locaux et internationaux pour évaluer son plan d'urbanisme.

se. La ville de Mahdia, en Tunisie, a aussi accueilli un WAT, tout comme Saïda, au Liban, et Marrakech, au Maroc.

Encore du travail à faire

Si une équipe en partie québécoise se promène à travers le monde pour faire profiter d'autres villes de son expertise, on peut être tenté de conclure que la province est un modèle en matière de paysage. Or ce n'est pas tout à fait le cas, malgré les nombreuses initiatives locales intéressantes. Prenons comme exemple la région de Montréal.

« Le plan d'urbanisme de la Ville aborde la question du paysage urbain seulement en faisant référence aux vues sur le mont Royal et sur le fleuve. Ce sont deux points emblématiques de la ville et c'est bien de vouloir les protéger et les mettre en

valeur, mais on doit aller plus loin », affirme M. Poullaouec-Gonidec.

Le spécialiste croit qu'il est grand temps que l'on valorise les paysages de proximité des gens. « Par exemple, les jardins de rue aménagés par des citoyens ont une valeur sociale et culturelle très importante. Ces réalisations créent un caractère identitaire pour un espace et ont beaucoup plus d'impact sur la vie des gens que les grandes vues sur le fleuve ou sur le mont Royal », affirme-t-il.

Et, comme la plupart des villes dans le monde, Montréal fait face à de grands défis en matière d'établissement urbain. « Cela se fait souvent à une vitesse effrénée, sans porter attention aux valeurs paysagères associées au lieu. Prenons la Rive-Sud de Montréal. Pour plusieurs, c'était un non-lieu à développer. C'est faux! C'était un terri-

toire agricole, avec son système de rangs et ses anciens noyaux villageois. Il faut en tenir compte », croit M. Poullaouec-Gonidec.

Contre le Dix30 et certaines banlieues

Voici deux bons exemples contemporains qui ne respectent pas les valeurs paysagères sur la Rive-Sud de Montréal, selon le spécialiste: le Quartier Dix30 et certaines constructions domiciliaires. « D'abord, le Dix30 a été construit presque uniquement en regard de considérations économiques. De plus, certaines maisons construites à flanc de montagne en Montérégie tentent de ressembler à des petits châteaux de la Loire! D'abord, tout cela est de l'image, du décor d'un théâtre de vie qui s'impose à la vue de tous et, de plus, cela n'a absolument rien à

voir avec la culture des lieux et l'histoire du Québec », déplore-t-il.

Pour contrer de tels projets, le spécialiste préconise une approche paysagère qui soit soucieuse des attraits territoriaux, mais qui ne s'apparente pas à une vision passéiste ou à un désir de bloquer toute initiative de développement.

« Nous prônons un développement cohérent avec les valeurs associées au territoire. L'un des défis actuels dans nos sociétés est justement de réaliser des projets d'aménagement qui contribuent à la diversité culturelle des territoires, au bien-être des populations et à la préservation de l'environnement. Il faut aussi privilégier un dialogue ouvert entre les experts et les citoyens sur ces questions. »

Collaboratrice du Devoir

Les paysages urbains de Montréal

« Il faut se promener à Montréal en levant la tête! »

Le Plan d'urbanisme adopté en 2004 donne les balises du développement futur

Les paysages urbains sont multiples et ne se limitent pas aux seuls espaces verts. Toute la trame urbaine y participe. La Ville de Montréal l'a bien compris, puisque c'est sous cet angle qu'elle envisage le paysage urbain dans son Plan d'urbanisme.

PIERRE VALLÉE

« Montréal est une ville exceptionnelle en ce qui concerne les paysages urbains », souligne André Lavallée, maire de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie et responsable de l'aménagement urbain et du transport collectif au comité exécutif de Montréal. Pour s'en convaincre, il suffit d'accepter l'invitation à la promenade qu'il lance.

« Il faut se promener à Montréal en levant la tête et non pas en regardant ses pieds, comme on le fait trop souvent lorsqu'on est pressé. Il faut visiter Montréal comme si on était en voyage. En voyage, on est plus contemplatif et admiratif et c'est cette façon de voir qui nous permet de découvrir la multitude de lieux qui sont exceptionnels. Et après, ce sont ces paysages qui restent et qui viennent hanter nos souvenirs. Il faut apprendre à voir Montréal de cette manière et prendre davantage conscience de ces lieux qui forment les paysages urbains montréalais. »

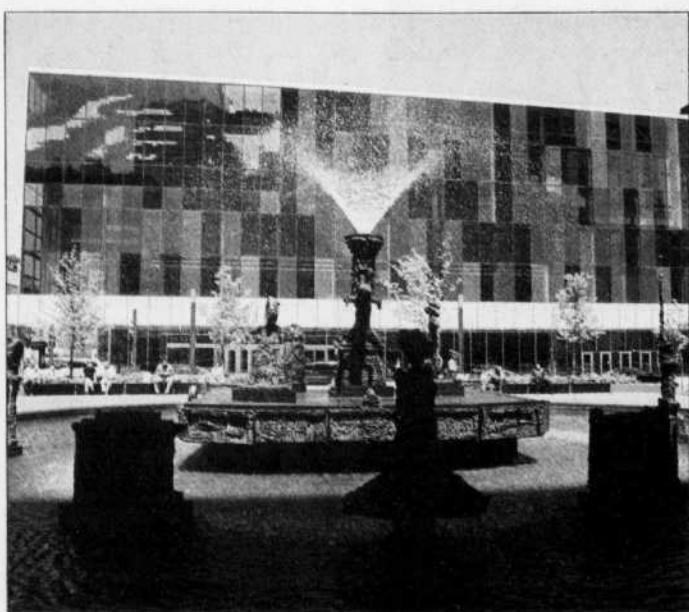
Le mont Royal vient immédiatement à l'esprit. « Du haut du belvédère, on peut voir le fleuve et y reconnaître sa puissance. En tournant la tête, on aperçoit l'entrée du canal de Lachine, le berceau du développe-

ment industriel de l'Amérique du Nord. Les corridors de chemins de fer nous rappellent que Montréal est l'une des portes d'entrée de l'Amérique. » Mais il y a plus à observer: « Le mont Royal n'est pas le seul massif de Montréal, il y a aussi le massif du centre d'affaires de Montréal et ses édifices. Ce massif agit en contrepoint du mont Royal et se veut un miroir de ce dernier. »

Un paysage humain

Et comme le paysage urbain ne se résume pas qu'aux parcs et espaces publics, certains quartiers offrent aussi des paysages urbains. « Prenons le Plateau-Mont-Royal. Cet alignement particulier de triplex avec leurs escaliers extérieurs, les trottoirs avec leurs rangées d'arbres qui les séparent de la chaussée, tout cela est un paysage urbain en soi. Au cœur de Rivières-des-Prairies, on trouve un ancien village québécois, avec son église et son cimetière et les quelques maisons qui l'entourent. Cela aussi, c'est un paysage urbain. Tout comme l'est la nouvelle place Riopelle dans le Quartier international. »

Tous ces paysages urbains, pourtant si différents dans leur facture, ont un point en commun. « Ce sont tous des paysages qui sont habi-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La place Riopelle, près du Palais des congrès de Montréal

tés. Pour comprendre les paysages urbains, il faut comprendre que ces derniers sont la plupart du temps habités. Prenons le parc Molson, par exemple. En soi, c'est un parc. Mais comme il y a non loin le cinéma Beaubien et des petits commerces, en plus des résidents, il se forme autour du parc Molson un petit univers. C'est ce petit univers qui finalement construit le paysage urbain. Et c'est un paysage qui est vivant et animé. »

Le Plan d'urbanisme

Adopté en 2004, le Plan d'urbanisme de Montréal vient donner les balises pour le développement urbain de Montréal. « Il faut dire que Montréal est parti de loin. Il y a 35 ans, on avait opté pour l'approche nord-américaine qui consiste à démolir et à reconstruire. » Les mentalités changent, par contre, et en 1992 Montréal se dote d'une première politique d'urbanisme, à laquelle André Lavallée a collaboré. « C'est à

ce moment que l'on a compris que l'on pouvait développer Montréal sans tout détruire. On s'aperçoit alors que Montréal peut se réinventer sur elle-même. Et c'est alors que l'on décide de faire de Montréal une ville moderne mais à échelle humaine. C'est aussi à cette époque que l'on met de l'avant le concept du massif du centre d'affaires. »

L'actuel Plan d'urbanisme consacre de nombreuses pages aux paysages urbains. Il est question autant de conservation et de mise en valeur des paysages urbains que de la création de nouveaux paysages urbains. On y fixe aussi les quatre principaux objectifs en matière de paysages urbains: mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires du paysage urbain; favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu; valoriser l'espace public par un aménagement cohérent de la rue et des autres lieux publics; et assurer une contribution positive des grandes infrastructures de transport à l'amélioration du paysage urbain.

De la place Riopelle à l'île Bizard

Déjà, on peut voir le résultat de cette approche dans certains éléments de Montréal, comme l'aménagement de la place Riopelle ou l'aménagement des abords du métro Mont-Royal en espace public avec un marché en plein air. La nouvelle rue Notre-Dame devra aussi

s'insérer dans cette approche. « Le Plan d'urbanisme donne les grandes lignes de ce que doivent être les paysages urbains, mais l'effet réel du plan se fera sentir par percolation lorsque tous les élus et les promoteurs deviendront plus conscients des enjeux. On a commis des erreurs par le passé à Montréal et on a laissé construire des horreurs. Mais je crois que ce temps-là est révolu. On ne peut plus uniquement s'intéresser au bâtiment en soi, mais on doit aussi s'intéresser à son environnement. Comment va-t-il s'insérer dans le quartier? C'est maintenant une question que l'on doit toujours se poser. »

Selon André Lavallée, la réussite du Plan d'urbanisme en ce qui concerne les paysages urbains ne peut se réaliser sans la participation de tous les citoyens et citoyennes de Montréal. « Les élus et les promoteurs peuvent donner une direction, mais chaque personne compte. Même une simple rénovation compte. La clé du succès, c'est que les Montréalais s'approprient Montréal. » Et c'est la raison pour laquelle il invite les Montréalais à mieux connaître leur ville en la visitant. « Je m'imagine parfois que je fais visiter Montréal à des étrangers et je me rends compte que j'ai beaucoup de choix à leur proposer. L'île de la Visitation? Le Cap Saint-Jacques? L'île Bizard? Les rapides de Lachine? J'invite les Montréalais à faire le même parcours et ils verront que Montréal n'a rien à envier aux autres villes du monde. »

Collaborateur du Devoir

Un regard neuf sur le patrimoine culturel

FIN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Révision de la Loi sur les biens culturels

Merci à toutes les personnes qui ont participé à cet important exercice de réflexion!

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Christine St-Pierre

Québec

PAYSAGES LE DÉFI QUÉBÉCOIS

CE CAHIER SPÉCIAL

EST PUBLIÉ PAR LE DEVOIR

Responsable: NORMAND THÉRIAULT

ntheriault@ledevoir.ca

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9.

Tél.: (514) 985-3333 redaction@ledevoir.com

FAIS CE QUE DOIS

PAYSAGES

QUÉBEC

La ministre Saint-Pierre souhaite la consécration du paysage avant la fin de l'année

«La notion de paysage intéresse notre gouvernement et donc plusieurs de nos ministères»

«On ne fait pas un paysage avec de la géométrie», disait Hugo. «Votre âme est un paysage choisi», lançait Verlaine. Et pour quoi ne pas citer Amiel: «Un paysage quelconque est un état de l'âme», ou encore Dansereau qui parlait de «mémoire du paysage». Complexe, la notion de paysage? Galvaudée? Comment la définir pour mieux la consacrer dans une loi? Demandez à la ministre Christine Saint-Pierre et elle vous répondra que cette question chemine au sein du gouvernement, des collectivités intéressées et des experts versés en la matière.

THIERRY HAROUN

La réflexion que mène actuellement le gouvernement québécois pourrait aboutir avant la fin de l'année à l'adoption d'un projet de loi qui graverait en son sein le paysage à titre de patrimoine. «La notion de paysage intéresse notre gouvernement et donc plusieurs de nos ministères. Elle intéresse aussi la population québécoise. On a à se demander [comme collectivité]: qu'est-ce qu'on doit faire avec les paysages, avec ce patrimoine-là?», avance Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Après un développement sans balise

«Dans les années 1960 et 1970, dit-elle, il y a eu un développement sauvage des paysages, du fait de la modernisation de l'État québécois. Cette modernisation a causé des effets secondaires». Ça, on le sait déjà, mais il est toujours bon de le rappeler aux concepteurs et autres fonctionnaires ambitieux de l'époque. N'est-il pas beau, l'aéroport de Mirabel, et si bien situé? Pour ne nommer que ce dossier qui a fait couler beaucoup d'encre et de béton dans le... paysage agricole.

Il faut donc apprendre des erreurs du passé pour mieux envisager l'avenir sur le plan du paysage à titre de patrimoine collectif, note Christine Saint-Pierre, qui sera de passage au Forum québécois sur la demande sociale du paysage pour y dévoiler le très attendu *Guide de gestion des paysages au Québec*: lire, comprendre et valoriser le paysage, un ouvrage conduit par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. «Ce colloque sera l'occasion de lancer ce guide, auquel mon ministère a participé dans sa préparation. C'est un outil essentiel qui nous aidera à mieux définir la notion de paysage, ce qui est un gros défi», dit-elle.

Bref, un guide et un colloque qui s'inscrivent dans la foulée de l'actualisation ou de la refondation de la Loi sur les biens culturels adoptée en 1972, qui deviendra dans un proche avenir la Loi sur le patrimoine culturel. Il faut aussi savoir que cette loi en devenir fait l'objet d'une vaste consultation à travers le Québec depuis plusieurs mois. Cette consultation se terminera d'ici peu.

Quelque 200 mémoires ont été déposés au cours de cette tournée, «et des mémoires étoffés, fouillés, documentés; pas des mémoires de deux



PEDRO RUIZ LE DEVOIR
Christine St-Pierre

pages, rappelle Mme Saint-Pierre. Partout où nous sommes allés, il a été question de l'importance du paysage. On aurait cru au départ que ça aurait été redondant, mais pas du tout! À chaque étape, il y avait des gens qui nous alimentaient avec des idées intéressantes. En cela, il a été question de paysage sous différents angles, soit sous l'angle du tourisme, sous l'angle de l'économie et ainsi de suite.»

Une loi à la fin de 2008?

Reste que ces réflexions doivent mener à un projet de loi qui devrait être déposé l'automne prochain dans le but d'être sanctionné avant la fin de l'année, selon le souhait de la ministre. Le cas échéant, la consécration du paysage comme patrimoine au sein d'une loi à vocation culturelle sera une première au Canada.

Soit, mais il s'agit avant tout de

définir son application selon la perception et l'appréciation qu'en fait tout un chacun. À titre de difficulté, Mme Saint-Pierre se pose la question suivante: «Est-ce que, par exemple, la notion de paysage passe par les gens qui le regardent et qui ont un droit sur ce paysage-là qu'ils voient, ou est-ce que ça passe par les personnes qui sont dans le paysage qu'ils peuvent eux-mêmes définir?». Si la question se pose, *Le Petit Robert* avance que le paysage est «une partie d'un pays que la nature présente à un observateur». En appui, le *Dictionnaire historique de la langue française* note que ce mot désignait couramment, par métonymie, en 1573, «l'étendue de pays que l'œil peut embrasser dans son ensemble». Qu'importe.

Du terroir aux officines

L'autre défi qui se pose est de savoir de quelle manière un paysage choisi sera étiqueté ou «classé» patrimonial en vertu de la nouvelle loi. «Notre réflexion sur ce sujet n'est pas terminée, mais je peux vous dire qu'on se dirige vers une approche bottom-up, donc du bas vers le haut.»

Autrement dit, précise la ministre, ça partirait d'une recommandation citoyenne sur un paysage précis, dont le processus de reconnaissance suivra son cours vers les instances ministérielles, ce qui comprend non seulement le ministère de la Culture, mais aussi les ministères, selon le cas, du Transport, de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources naturelles.

Collaborateur du Devoir

Quand un arbre debout vaut davantage qu'un arbre couché

La forêt québécoise a fait beaucoup parler d'elle ces dernières années. Le documentaire de Richard Desjardins, *L'Erreur boréale* (1999), a jeté de l'huile sur le feu en montrant des vues aériennes des coupes à blanc effectuées «sans pitié» par des entreprises forestières autour du lac Vaudry, près de Rouyn-Noranda. En plus de critiquer le manque de considérations écologiques d'une industrie préoccupée avant tout par son profit, *L'Erreur boréale* visait surtout à sensibiliser les citoyens à leurs responsabilités envers la préservation du paysage forestier.

LAURENCE MARTIN

Concilier paysage et industrie

Pour Luc Bouthillier, professeur et chercheur au département des sciences du bois et de la forêt de l'université Laval, le documentaire de Desjardins marque un point de rupture dans l'histoire de la forêt québécoise. «Après 1999, on tend davantage vers une approche de gestion intégrée du territoire forestier. Celle-ci vise à satisfaire les demandes des différents utilisateurs et non plus, comme dans le passé, uniquement celles de l'industrie forestière», explique-t-il.

On cherche ainsi à concilier les intérêts des entreprises d'exploitation et des nouveaux acteurs: chasseurs, pêcheurs, amateurs de biodiversité, villégiateurs, résidents permanents ou temporaires, etc.

En matière de paysage, ce virage se traduit par une volonté de mieux intégrer les aspects visuels dans la pratique forestière. Pour les sites de villégiature, par exemple, le cadre visuel est extrêmement important; les gens se déplacent pour apprécier des paysages. Luc Bouthillier cite deux cas où l'industrie touristique a eu raison des entreprises forestières. «Les pourvoies du Haut-Saint-Maurice ont obtenu des bénéficiaires de contrats de coupe que, près de leurs installations de chasse et de pêche, le paysage forestier soit préservé.»

Second cas intéressant, celui de la pourvoirie Oscar, également située dans la région de la Mauricie. Les propriétaires ont fait la preuve qu'un arbre debout sur le site valait davantage qu'un arbre couché (transformé en bois d'œuvre ou en papier journal). «C'est la pourvoirie elle-même qui se charge de la coupe du bois. Elle peut ainsi couper là où c'est le moins néfaste pour son cadre de villégiature», précise Luc Bouthillier.

La première étape, avant toute intervention, consiste à identifier les zones forestières qui présentent un intérêt pour le public (site de villégiature, belvédère, lieu de chasse et de pêche, etc.) «Les bénéficiaires de contrats et les utilisateurs du territoire identifient les secteurs d'intérêt majeur et les paysages sensibles qui leur sont associés», précise la géographe.

Bien évidemment, si, dans le secteur de coupe, il n'y a pas d'activités humaines qui impliquent une appréciation du paysage forestier, le plan d'aménagement tiendra compte surtout des questions écologiques réglementées par la loi (régénération naturelle, biodiversité), et beaucoup moins des aspects esthétiques.

Au sein d'une zone dite «visuellement sensible», les experts déterminent les portions du paysage les plus susceptibles d'être affectées par la coupe. Les détails précis du plan d'aménagement seront élaborés en fonction des différentes zones de perception (avant-plan, moyen-plan, arrière-plan, etc.). On peut s'attendre, par exemple, à ce que la proportion de coupes à blanc soit plus limitée dans les zones de perception en avant-plan qu'en arrière-plan.

Collaboratrice du Devoir

Paysage industriel

Un silo comme riche héritage controversé

On parle maintenant souvent de paysage urbain, un enjeu qui semble intéresser de plus en plus d'acteurs dans la société civile québécoise comme dans les sphères politiques. Mais qu'en est-il du paysage industriel montréalais? Se limite-t-il au silo n° 5? Est-il toujours aussi controversé?

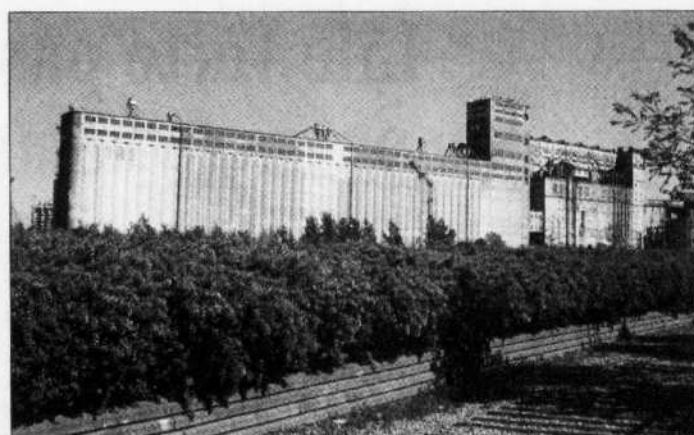
MARTINE LETARTE

Le paysage industriel le plus significatif de Montréal est définitivement le secteur de la Pointe-du-Moulin, où l'on retrouve le silo n° 5, à l'embouchure du canal de Lachine. En fait, tout le havre abrite une grande partie du paysage industriel et iconographique de Montréal», indique d'emblée Mario Brodeur, architecte et consultant en patrimoine.

C'est à cet endroit que l'on retrouve aussi l'enseigne Farine Five Roses et, tout près, l'ancien faubourg des Récollets, devenu aujourd'hui la Cité multimédia.

Ce n'est toutefois pas un hasard si c'est dans ce secteur que l'on retrouve tout cet héritage industriel.

«Le quartier longe les voies de transport les plus importantes de l'époque: le fleuve Saint-Laurent et le chemin de fer. En fait, les paysages industriels sont toujours construits près d'au moins une voie de transport importante. C'est en fait sa colonne vertébrale», explique-t-il.



PHILIPPE POUILLAOUEC-GONDEK
Le silo n° 5, à l'embouchure du canal de Lachine

Sujet de discorde

Silo n° 5, enseigne Five Roses: tout un patrimoine historique de l'ère industrielle, qui est toutefois loin de faire l'unanimité dans la population. «Environ la moitié des Montréalais détestent ces éléments du décor! Le paysage industriel est en fait toujours assez controversé. Je crois que ça s'explique en partie parce que les Québécois détestent le béton. Ils détestent la rouille aussi, qui commence à être apparente sur le silo n° 5», indique M. Brodeur.

Le désormais célèbre silo est désaffecté depuis 1995 et, s'il est toujours question de projets de transformation, rien ne bouge pour le moment. «Tôt ou tard, il faudra qu'il se passe quelque chose. On en fait un projet avec le silo,

ou on le démolit. Pour ma part, je crois que c'est une structure extraordinaire qui a beaucoup de potentiel et qui pourrait même devenir très facilement une icône de Montréal, à condition que les gens se l'approprient», croit-il.

Car, pour le moment, les citoyens n'ont pas accès au site de ce mal-aimé du paysage montréalais. «On doit trouver une nouvelle fonction à ce silo et son pourtour doit être aménagé et accessible. Les gens doivent pouvoir aller près de cette structure pour sentir son gigantisme», affirme le spécialiste du patrimoine.

Pourtant, la Ville de Montréal renferme son lot de projets de développement menés à terme et ayant récupéré des parties du

paysage industriel. De bons exemples, d'après Mario Brodeur: le secteur des Shops Angus et la Cité multimédia. La transformation d'anciennes usines en magnifiques lofts est aussi une bonne façon de se réapproprier des constructions industrielles. «Ces lofts, avec leur grande fenestration et leurs hauts plafonds en béton, sont très recherchés. Il y a là une qualité d'espace que l'on se doit de considérer. Or on est souvent prompt à sacrifier le paysage industriel», remarque l'architecte.

Toutefois, il semble que les temps changent. «On a de plus en plus tendance à regarder le paysage industriel de Montréal et à vouloir se l'approprier. Et l'appropriation d'un héritage par des citoyens est une condition sine qua non de sa protection.»

Collaboratrice du Devoir



JOSEÉ PÂQUET
Exemple d'un paysage de la Réserve faunique des Laurentides qui concilie aménagement forestier et maintien de la qualité visuelle du paysage.

Consultez le Guide d'intégration des éoliennes au territoire – Vers de nouveaux paysages
www.mamr.gouv.qc.ca



Affaires municipales et Régions
Québec

LE POTAGER DES VISIONNAIRES

SUR LE TOIT DU MUSÉE DE LA CIVILISATION, À QUÉBEC

DU 6 JUIN AU 13 OCTOBRE 2008
Tous les jours, de 9 h à 23 h
Une ode à la vie signée Franco Dragone

www.mcq.org/dragone
1 866 710-8031 • 85, rue Dalhousie

présenté par créé par

Le Musée de la civilisation est subventionné par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

PAYSAGES

Chaire en paysage et environnement

« Les Québécois ne savent toujours pas à qui s'adresser en matière de paysage »

L'Université de Montréal accueille le premier forum québécois sur la demande sociale en paysage, les 16 et 17 juin prochains

Si la préoccupation grandissante des Québécois envers les enjeux écologiques est indéniable, la demande sociale à l'égard du paysage est elle aussi en train de se confirmer. Pas très étonnant, puisque le «paysage» est un concept touche-à-tout qui revient constamment aujourd'hui dans les dossiers d'aménagement du territoire.

LAURENCE MARTIN

Le terme de «paysage» renvoie à la fois au territoire lui-même mais aussi, et surtout, à l'intérêt que portent les populations à ce territoire. «Aux préoccupations écologiques s'ajoutent donc des valeurs sociales comme le cadre de vie, l'appartenance à un quartier ou encore le lien identitaire», expliquent Gérald Domon et Sylvain Paquette, chercheurs rattachés à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. Tous deux sont organisateurs du premier forum québécois sur la demande sociale en paysage.

Acteurs locaux

La rencontre, qui se tiendra les 16 et 17 juin à l'Université de Montréal, permettra aux acteurs locaux qui ont entrepris des projets de mise en valeur et de protection des paysages de rendre compte de leurs expériences. Ce sera aussi l'occasion pour les décideurs de prendre connaissance des difficultés rencontrées par ces intervenants locaux et d'amorcer un meilleur dialogue avec la société civile.

«Ce type de rencontre n'existe nulle part ailleurs», explique Gérald Domon. Pour lui, l'idée d'un forum sur le paysage qui cherche avant tout à donner la parole au public est complètement nouvelle.

Un des buts de cette rencontre est d'ailleurs de mettre en réseau les acteurs locaux des diverses régions de la province. «Des projets d'aménagement similaires sont réalisés par des habitants des Cantons-de-l'Est et ceux de Lanaudière, explique Sylvain Paquette. Comparer leur expérience respective durant les séances plénières les aidera beaucoup.»

Très populaire, le forum réussit à attirer des habitants de toutes les régions du Québec. Au niveau institutionnel, on attend plusieurs élus locaux, comme les maires de Baie-Saint-Paul et de l'Île Verte, MM. Jean Fortin et Gilbert Delage, ainsi que des représentants de différents ministères. Des aménagistes professionnels se joindront également aux discussions. «Nous avons même été obligés de refuser des gens», expliquent les organisateurs.

Bien qu'il s'adresse avant tout à la scène locale, le forum accueille deux experts internationaux: Jean-François Séguin, président de la Conférence de la Convention européenne du paysage, et Maguelonne Déjeant-Pons, chef de la Division de l'aménagement du territoire au Conseil de l'Europe. Ils s'entreprendront respectivement des «défis du paysage» et des «leçons à tirer de la Convention européenne des paysages, sept ans après sa création».

Les débuts du paysage

C'est dans les années 1980 que les Québécois commencent à s'intéresser sérieusement aux enjeux liés au paysage. «Avec les projets de corridors hydro-électriques au-dessus du fleuve Saint-Laurent, comme la traversée de Lotbinière, la popula-



Le mont Saint-Grégoire, au sud-est de Longueuil. Un manque de concertation entre les différentes instances décisionnelles bloque le projet novateur Continuum ville-campagne à Longueuil.

tion a compris combien il était important de maintenir la qualité visuelle de son patrimoine», explique Gérald Domon.

C'est aussi à cette époque que se modifie le rapport des Québécois avec le territoire. Les gens ont commencé à fréquenter le milieu rural moins pour ses dimensions productives, ou agricoles, et davantage pour ses dimensions qualitatives (cadre de vie agréable, sites de villégiature, etc.). Les questions de paysage sont alors devenues primordiales.

En dépit de cette demande sociale grandissante, la réponse du ministère de l'Environnement reste timide, constate Gérald Domon. «Tout comme il y a dix ans, les Québécois ne savent toujours pas à qui s'adresser en

matière de paysage», précise-t-il. Le chercheur regrette d'ailleurs que la Loi sur le développement durable, adoptée par le gouvernement provincial en 2000, n'ait pas créé un poste de responsable du dossier paysage, comme il en existe un clairement identifié pour le transport ou la pollution. Gérald Domon raconte à la blague que, jusqu'à maintenant, les citoyens qui ont voulu amorcer des démarches de mise en valeur ou de protection des paysages tapaient «paysage Québec» dans le moteur de recherche Google et tombaient sur le site Internet de la chaire de l'Université de Montréal.

Plus de concertation, s'il vous plaît!

Autre problème majeur en matière

de paysage, qu'affrontent à l'heure actuelle les acteurs locaux: le manque de concertation entre les différentes instances décisionnelles. Le cas du projet novateur Continuum ville-campagne à Longueuil en est un exemple frappant.

En 2000, le ministère de l'Agriculture a demandé à l'agglomération de Longueuil d'examiner le potentiel d'un grand territoire agricole en friche, situé en périphérie de la zone résidentielle. Le comité consultatif agricole (CCA) a proposé de faire une utilisation multifonctionnelle du territoire périurbain. «C'était une façon d'établir une continuité et des liens entre la zone agricole et la zone urbaine», explique Mélima Planchenault, conseillère en amé-

nagement périurbain pour la Ville de Longueuil.

Trois volets sont ainsi proposés: le développement d'une agriculture écologique de proximité, la préservation de la forêt agricole périurbaine de 1500 hectares (contribuant à une réduction de 450 000 tonnes de CO₂) et la création d'un espace de vie agréable pour les citoyens et propice à leurs activités récréatives (randonnées à pied, balades en vélo, etc.). «Le projet Continuum ville-campagne englobe ainsi parfaitement les demandes économiques, écologiques et sociales de la population à l'égard du paysage», poursuit-elle.

Bien que les ministères de l'Agriculture et des Affaires municipales aient donné leur feu vert au projet, le ministère de l'Environnement s'est rendu compte que Longueuil faisait partie d'un grand bassin versant en surplus de phosphore. «Le ministère bloque pour le moment le démarrage des travaux de remise en culture, malgré l'aspect novateur de la planification territoriale agricole durable réalisée dans l'agglomération de Longueuil», déplore Mélima Planchenault.

Pour Sylvain Cormier, ce manque de cohérence illustre parfaitement le besoin d'un forum sur le paysage. «La rencontre permettra aux différents décideurs et aux membres de la société civile de se consulter», conclut-il.

La programmation complète du forum est accessible en ligne dans le site de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal à www.paysage.umontreal.ca. Pour plus d'information sur la rencontre, vous pouvez également communiquer avec Gérald Domon à gerald.domon@umontreal.ca.

Collaboratrice du Devoir

Un lac est devenu une réserve pour la biodiversité

La réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre n'est pas seulement un projet de conservation de la nature, bien que ce volet soit important. C'est aussi un vaste projet de développement durable qui associe maintenant l'ensemble des communautés qui s'y trouvent.

PIERRE VALLÉE

Le territoire de la réserve du lac Saint-Pierre est plutôt vaste. «Il s'étend du pont de Trois-Rivières jusqu'à Sorel-Tracy et regroupe six MRC», explique Christian Hart, président de la Coopérative de la réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre. Ce territoire comprend trois zones: l'aire centrale qui représente les milieux écologiques à protéger, une zone tampon où les activités ne doivent pas nuire aux aires protégées et une aire de transition où les pratiques de développement durable sont favorisées.

Le territoire du lac Saint-Pierre est demeuré largement sauvage et ses milieux humides servent de halte aux oiseaux migrateurs. On y trouve la plus importante héronnière de l'Amérique du Nord et la première halte migratoire des oies au printemps sur le Saint-Laurent. On comprend qu'il fut d'abord question de conservation. «Ce sont les organismes de conservation de la région qui ont obtenu en 1998 la désignation RAMSAR pour ce territoire, par suite de l'Entente internationale sur la conservation des milieux humides.»

Ce n'était que le début. En 2000, ce territoire a été reconnu par l'UNESCO comme une réserve de la biosphère selon le programme



Le lac Saint-Pierre

MAB (Man and the Biosphere). «C'est une attestation renouvelable tous les 10 ans et qui est accompagnée de mandats précis et dévolus.»

Développement durable

Une réserve de la biosphère a trois fonctions: protéger la biodiversité, favoriser le développement durable et offrir un soutien logistique dans le domaine de l'animation, de l'éducation et de la recherche à ses partenaires. «Nos partenaires sont variés et comprennent les MRC et les municipalités, mais aussi les organismes de tourisme, les agriculteurs, les entreprises privées. Par exemple, un de nos partenaires est QIT-Fer et Titane de Sorel.»

Comme on peut le constater, une réserve de la biosphère n'est pas seulement limitée à la conservation. «On parle ici de "Man and the Biosphere", donc l'activité humaine, comme l'activité économique, fait aussi partie d'une réserve de la biosphère.» D'où le choix du développement durable. «Le développement durable n'est pas seulement une notion écolo-

gique. Il y a évidemment le respect de l'environnement, mais il faut aussi répondre aux besoins de la communauté. Une réserve de la biosphère doit se faire pour et par la communauté.»

Et la communauté est bien présente. «Nous tenons un forum tous les deux ans où tous nos partenaires décident en ateliers des priorités à développer.» L'approche du développement durable se veut aussi respectueuse des partenaires et des communautés. «Rien n'est entièrement noir ou blanc. Nous proposons plutôt une approche par petits pas. Dans la mesure où nos partenaires cheminent vers le développement durable, nous les soutenons.»

Selon Christian Hart, la réserve de la biosphère est aussi une manière de revitaliser le milieu rural en proposant le développement durable comme outil de développement local. «Nous travaillons présentement à un projet de label afin de faire la promotion de nos produits du terroir et du tourisme durable.»

Collaborateur du Devoir

La nature en héritage

L'île Verte passe au paysage humanisé

Écrin de verdure et de patrimoine préservé du temps au milieu du fleuve Saint-Laurent, l'île Verte constitue au Québec un joyau unique, tant biologique qu'historique. Mais comme c'est le cas de nombreux endroits à la beauté aussi stupéfiante et recherchée, c'est aussi un petit territoire menacé par le développement économique sauvage et par une inflation immobilière galopante. La solution visant à concilier la croissance et la préservation du patrimoine bâti et écologique réside peut-être dans la reconnaissance d'un statut tout aussi unique que l'île elle-même: celui de paysage humanisé. Une reconnaissance qui fait l'objet d'un combat de longue haleine.

MATTHIEU DUGAL

Gilbert Delage n'est pas du genre à se laisser abattre. Ce fonctionnaire à la retraite du gouvernement du Québec et économiste de formation habite l'île Verte depuis 2000 et est maire de Notre-Dame-des-Sept-Docteurs (la seule municipalité de l'endroit) depuis 2003. La reconnaissance du statut de paysage humanisé est pour lui un long combat qui est essentiel pour préserver l'intégrité de l'île. «Ca fait depuis que je suis arrivé ici que je travaille là-dessus et ça fait partie des raisons qui m'ont incité à faire de la politique. C'est vraiment très long comme combat, mais c'est absolument nécessaire si on veut que l'île demeure un endroit aussi attirant. Avec tout ce que l'on peut voir comme problèmes de développement aux Îles-de-la-Madeleine par exemple, je crois qu'il faut qu'on se prémunisse contre les abus d'un développement qui ne profite pas aux citoyens et aux milieux naturels dans lesquels ils vivent.»

Mais que vient faire le «paysage humanisé» là-dedans? Même si c'est un type de statut déjà fort utilisé en Europe, cette notion est toute nouvelle au Québec et l'expérience de l'île Verte constitue en quelque sorte un banc d'essai pour son intégration dans la gestion du territoire d'ici. Cependant, même si ce statut juridique a été inscrit en 2002 dans la loi québécoise sur la conservation du patrimoine naturel, aucune collectivité n'en bénéficie pour le moment. Et si jamais l'île Verte obtenait cette reconnaissance, elle serait le premier territoire québécois à bénéficier d'un tel statut.

Dans un contexte où plusieurs endroits représentant une grande valeur écologique et patrimoniale sont actuellement visés par de vastes projets de développement économique (le projet Rabaska à Lévis, par exemple), Gilbert Delage explique que le gouvernement ne voit pas forcément l'incursion du paysage humanisé dans le décor comme une bonne nouvelle. «Nous sentons une grande prudence de la part des autorités, affirme-t-il, il ne faut pas baisser la pression, et disons que, là-dedans, ma connaissance de la machine gouvernementale est primordiale.» C'est que le précédent de l'île Verte pourrait donner des idées à d'autres communautés... Gilbert Delage explique par ailleurs que c'est la na-

ture globalisante de ce concept qui fait peur aux autorités, qui voient en lui, à tort ou à raison, un verrou solide contre toute forme de développement. Parce que, dit-il, ce type de statut «prend en compte les transformations du territoire qui ont été réalisées par l'homme, tout en visant à assurer une croissance qui soit avant tout respectueuse du patrimoine bâti et naturel». Le paysage humanisé est donc en quelque sorte une «police d'assurance» qui encadre le développement de lieux qui, sans être des parcs naturels ou des réserves fauniques, doivent concilier la présence humaine et des impératifs de protection. «Nous sommes chanceux, explique Gilbert Delage, parce que le fait que nous soyons une île sur laquelle on ne trouve qu'une seule municipalité avec un territoire bien défini nous aide énormément à circonscrire notre action.»

Un statut particulier impose des obligations

Et que protège-t-on avec un «paysage humanisé»? Lors d'un colloque organisé par la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal en 2005, Vincent Gerardin et Martin Joly, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, avaient précisé la portée de ce statut. Le paysage humanisé permet, écrivaient-ils, de protéger la biodiversité des écosystèmes, mais aussi «les artefacts de la biodiversité (anciens cultivars, haies de pierre, etc.)», en plus de «valoriser des paysages remarquables façonnés par l'homme et menacés de disparition». Le tout s'inscrit dans une volonté de réaliser «des modèles de développement durable», tout en atteignant «l'objectif de 8 % d'aires protégées au Québec».

Gilbert Delage précise qu'un des facteurs fondamentaux qui doivent présider à la reconnaissance d'un tel statut, soit l'appui de la collectivité locale, est entièrement présent à Notre-Dame-des-Sept-Docteurs. «Notre communauté est parfaitement consciente des défis auxquels elle fait face, et je peux dire que, dans ce dossier, nous sommes solidement unis.» Une cohésion d'autant plus facile à atteindre que l'endroit n'abrite que 40 personnes sur une base permanente, avec une pointe à 300 en période estivale.

Mais ce combat n'est-il celui que de quelques privilégiés qui ne veulent surtout pas partager leur coin de paradis? Le maire de Notre-Dame-des-Sept-Docteurs est catégorique. «Si on veut préserver la caractéristique unique de l'île et surtout si on veut préserver son patrimoine et ses écosystèmes, nous n'avons pas le choix, on doit trouver un moyen d'encadrer le développement. Et cela, on le fait pour que le Québec conserve des lieux uniques qui témoignent de son histoire. Mais je veux être clair, on ne veut pas vivre dans un musée à ciel ouvert, nous ne sommes pas fermés à la modernité.»

Malgré la frilosité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le dossier, Gilbert Delage croit fermement que le dossier connaîtra un dénouement heureux d'ici peu. «D'ici à quelques mois, nous devrions recevoir le statut de "paysage humanisé projeté", ce qui est la première étape qui mène vers la reconnaissance totale, d'ici à quelques années. Mais après tout le temps que la communauté a investi là-dedans, ce ne sont pas quelques années qui vont nous décourager!»

Collaborateur du Devoir

La fierté du vigneron
Le plaisir de la vigne

Nous travaillons à bâtir l'avenir et à doter le Québec d'un secteur agricole et agroalimentaire innovateur, compétitif et durable.

Fort de la vision d'avenir dont le gouvernement s'est muni à la suite du dépôt du rapport Pronovost en février 2008, le Ministère entend faire jouer un rôle majeur au secteur agricole et agroalimentaire dans la mise en valeur du territoire québécois.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

www.mapaq.gouv.qc.ca/avenir

PAYSAGES

Convention européenne du paysage

L'Europe veut protéger, gérer et aménager les territoires

La convention ne porte pas que sur les paysages exceptionnels, mais aussi sur les paysages ordinaires

L'Europe s'est dotée d'un instrument visant à favoriser la protection, la gestion et l'aménagement des paysages: la Convention européenne du paysage. Ce traité, adopté sous l'égide du Conseil de l'Europe, s'applique à la fois aux espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains.

BRIGITTE SAINT-PIERRE

La Convention européenne du paysage ne porte pas que sur les paysages exceptionnels, souligne Maguelonne Déjeant-Pons, chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire au Conseil de l'Europe. «Sa philosophie consiste surtout à se soucier du paysage ordinaire, quotidien, du cadre de vie des populations, et à voir comment on peut l'améliorer, le valoriser», indique-t-elle.

Il existe des territoires où on passe sans les regarder, mentionne-t-elle. «Pourquoi ces espaces ne deviendraient-ils pas dignes d'un regard? Pourquoi certains territoires seraient-ils très protégés et d'autres, complètement négligés?»

La préoccupation concernant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages pouvait exister chez certains avant l'adoption de la convention, mais celle-ci lui donne une légitimité et l'inscrit à l'ordre du jour des gouvernements, affirme Mme Déjeant-Pons.

La convention, adoptée en 2000 et entrée en vigueur en 2004, définit le paysage comme «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations».

Du Portugal à l'Arménie

À ce jour, 35 États ont signé la convention et 29 d'entre eux l'ont

déjà ratifiée. L'Arménie, la Belgique, la Croatie, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Turquie et l'Ukraine sont au nombre des pays où ce traité international est en vigueur. La Grèce, la Suède et la Suisse font partie des États qui l'ont signée, mais qui ne l'ont pas encore ratifiée. D'autres pays, comme l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, ne l'ont pas signée à ce jour.

Créé en 1949, le Conseil de l'Europe compte 47 pays membres, comparativement à 27 pour l'Union européenne. Son objectif est de «favoriser en Europe un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu». Le Canada a le statut d'État observateur au Conseil de l'Europe.

Engagements des États

En ratifiant la convention, les États s'engagent à «reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité». Ils s'engagent également à adopter une politique et des mesures favorisant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, à inviter le public, les autorités locales et régionales et les autres acteurs concernés à participer à

l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique, et à intégrer le paysage dans toutes les politiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect sur celui-ci. Ils doivent prendre en compte l'ensemble de leur territoire.

Ils conviennent de faire de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation sur la question du paysage, d'identifier et de qualifier les paysages sur leur territoire et d'adopter des objectifs de qualité paysagère.

«L'idée, c'est qu'au départ on délimite une partie du territoire qui peut être plus ou moins étendue», explique la chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire au Conseil de l'Europe. Il s'agit par la suite d'analyser les caractéristiques du paysage et de déterminer si certains éléments doivent être protégés, par exemple un monument, un étang ou un caractère, dit-elle. Le reste du territoire doit être géré, c'est-à-dire entretenu, ajoute-t-elle. «Certaines parties du territoire peuvent également être dégradées. Il faut alors les restaurer, les réhabiliter.»

La convention tient compte des dimensions culturelle, sociale, écologique et économique. «Le territoire ne doit pas simplement être beau, il faut qu'il soit sain et riche de sa biodiversité», affirme Mme Déjeant-Pons, faisant référence à la dimension écologique. «On pense que le paysage crée de l'emploi, génère une sorte d'«attractivité», ce qui est bien pour l'économie», indique-t-elle par ailleurs.

Coopération entre pays

La convention encourage une coopération transfrontalière pour la protection et la gestion des paysages qui chevauchent une frontière internationale. Une telle collaboration a déjà été instaurée entre l'Es-



PHILIPPE FOULLAQUE-GONDEK

La sixième réunion des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage s'est tenue à Sibiu, en Roumanie, en septembre dernier.

pagne et le Portugal, ainsi qu'entre la France et ses pays frontaliers.

Le traité prévoit également une coopération à l'échelle européenne. Le Conseil de l'Europe fait parvenir périodiquement aux États signataires des questionnaires au sujet de l'application de la convention sur leur territoire. Il organise également des conférences interétatiques, réunissant des représentants des pays signataires. «L'idée n'est pas de venir sanctionner un pays qui n'aurait pas bien mis en œuvre la convention, mais plutôt d'encourager les bonnes pratiques et de les diffuser», indique Mme Déjeant-Pons. Le Conseil de l'Europe organise également des ateliers pour la mise en œuvre de la convention, auxquels prennent part des représentants

des gouvernements, des universitaires et des professionnels.

En février dernier, le Comité des ministres, organe de décision du Conseil de l'Europe composé des 47 ministres des Affaires étrangères ou de leurs délégués, a adopté une recommandation sur les orientations pour la mise en œuvre de la convention.

À compter de l'an prochain, le Conseil de l'Europe remettra en outre le Prix du paysage. «Le but n'est pas forcément de récompenser le plus beau paysage d'Europe, mais plutôt de voir quelles ont été les bonnes pratiques et les bonnes politiques paysagères», dit Mme Déjeant-Pons. Le prix pourra être décerné à une collectivité locale ou régionale ou à une organisation non gouvernementale.

La chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire au Conseil de l'Europe précise que plusieurs actions ont déjà été entreprises par des États, des régions ou des collectivités. Les pays ou les régions se sont lancés dans un travail de caractérisation des paysages. Certains États ont adopté des lois sur le paysage, ont créé un prix national du paysage ou ont mis sur pied un observatoire du paysage. «Il y a beaucoup de travaux tous azimuts qui se développent. C'est très satisfaisant. C'est comme s'il y avait une composante à laquelle on n'avait pas pensé et qu'on découvre en quelque sorte», dit Mme Déjeant-Pons.

Collaboratrice du Devoir

Réseau routier

Les autoroutes aussi ont une emprise sur la nature

On conviendra que nos autoroutes ne font pas partie, loin s'en faut, de ces lieux où on retrouve des paysages dignes de figurer dans les guides de voyage qui vantent le Québec de par le monde... Et même si nos 2000 kilomètres ne deviendront jamais des destinations en soi, force est de constater que de plus en plus d'efforts sont déployés pour en améliorer l'aspect visuel, tout en atténuant leur impact sur l'environnement.

MATTHIEU DUGAL

Daniel Trottier est architecte-paysagiste et chef du module environnement et aménagement du territoire au ministère des Transports du Québec (MTQ). Il affirme que le Québec a connu une petite révolution récemment en ce qui a trait à la gestion des abords des autoroutes, sur les plans tant écologique qu'architectural. «Nous ne considérons plus nos autoroutes d'un point de vue strictement fonctionnel, mais bien comme faisant partie d'un environnement naturel et visuel qu'il faut privilégier.»

C'est que le «paradigme» autoroutier change. Longtemps, le Québec a appliqué à ses abords d'autoroute la médecine banlieusarde: une belle pelouse courte durant tout l'été. «Certains étés, il fallait tondre la 20 six fois!», affirme Daniel Trottier. En plus de coûter très cher, cette méthode émettait une quantité considérable de gaz à effet de serre. Et, comme si ce n'est pas assez, cette véritable fixation sur la pelouse courte à tout prix a longtemps été la porte d'entrée préférée de l'herbe à poux, une plante hautement allergène, qui adore ces terrains fraîchement coupés.

«Notre approche aujourd'hui, c'est celle de la gestion écologique de la végétation, une gestion qui tient compte des différents milieux qui sont traversés par nos autoroutes. Depuis 2000, on ne tond plus les abords des autoroutes, nous privilégions maintenant la plantation de végétation adaptée à ce milieu. En plantant des graminées qui font concurrence à l'herbe à poux, par exemple, on la contrôle beaucoup mieux.»

Cette nouvelle approche est aussi à l'origine de «l'apparition» d'un roseau remarqué par les automobilistes qui empruntent l'autoroute 20 ou l'autoroute 40. Ce roseau, appelé phragmite, est une plante envahissante avec laquelle on a appris à vivre au ministère. Daniel Trottier précise que, même s'il faut en contrôler la croissance, ce



SOURCE CPEUM

L'autoroute 30 à Saint-Bruno-de-Montarville

roseau présente bien des avantages. «C'est un brise-vent naturel, il prévient la formation de poudrière et de glace noire durant l'hiver, en plus de constituer un écran contre l'éblouissement des phares des véhicules qui circulent sur l'autre voie.» La tonte du gazon est maintenant limitée, sur les autoroutes, aux deux premiers mètres qui bordent la chaussée, une économie qui rime avec écologie.

Architecture

Une autre préoccupation nouvelle du MTQ, c'est l'architecture. La région de Québec a d'ailleurs servi de modèle servant à éprouver de nouvelles façons de faire. On peut d'ailleurs constater comment cela se traduit à la jonction des autoroutes Duplessis et Félix-Leclerc, non loin de l'aéroport, où l'on vient de construire un tout nouvel échangeur.

Daniel Trottier affirme que «ce nouvel échangeur a été pensé comme un cadre. Pour les automobilistes qui s'en vont vers l'aéroport, c'est un ouvrage qui est une porte d'entrée vers le voyage. C'est aussi un élément qu'on a voulu illuminer pour les mêmes raisons.» Dans cet échangeur, même l'intérieur des bretelles d'accès a fait l'objet d'une attention particulière. Comme quoi même un no man's land peut devenir intéressant... «On a voulu créer une sorte d'œuvre environnementale, du land art en quelque sorte, avec un terrassement fait de petites buttes et une tonde partielle qui sera réalisée en utilisant des formes.» Un peu comme dans un champ de soccer... sauf qu'il s'agit d'une bretelle d'autoroute.

Rendre les autoroutes plus belles? Avec un peu d'imagination, des fleurs et des roseaux, c'est un pari que fait le MTQ.

Collaborateur du Devoir

Les routes sont une richesse collective. Les paysages qu'elles traversent aussi.

Le ministère des Transports du Québec, partenaire de la conservation et de l'amélioration des paysages par sa gestion écologique des abords routiers et ses mesures d'intégration des routes à leur milieu

Transports Québec

à Montréal, le paysage en actions c'est

préserver

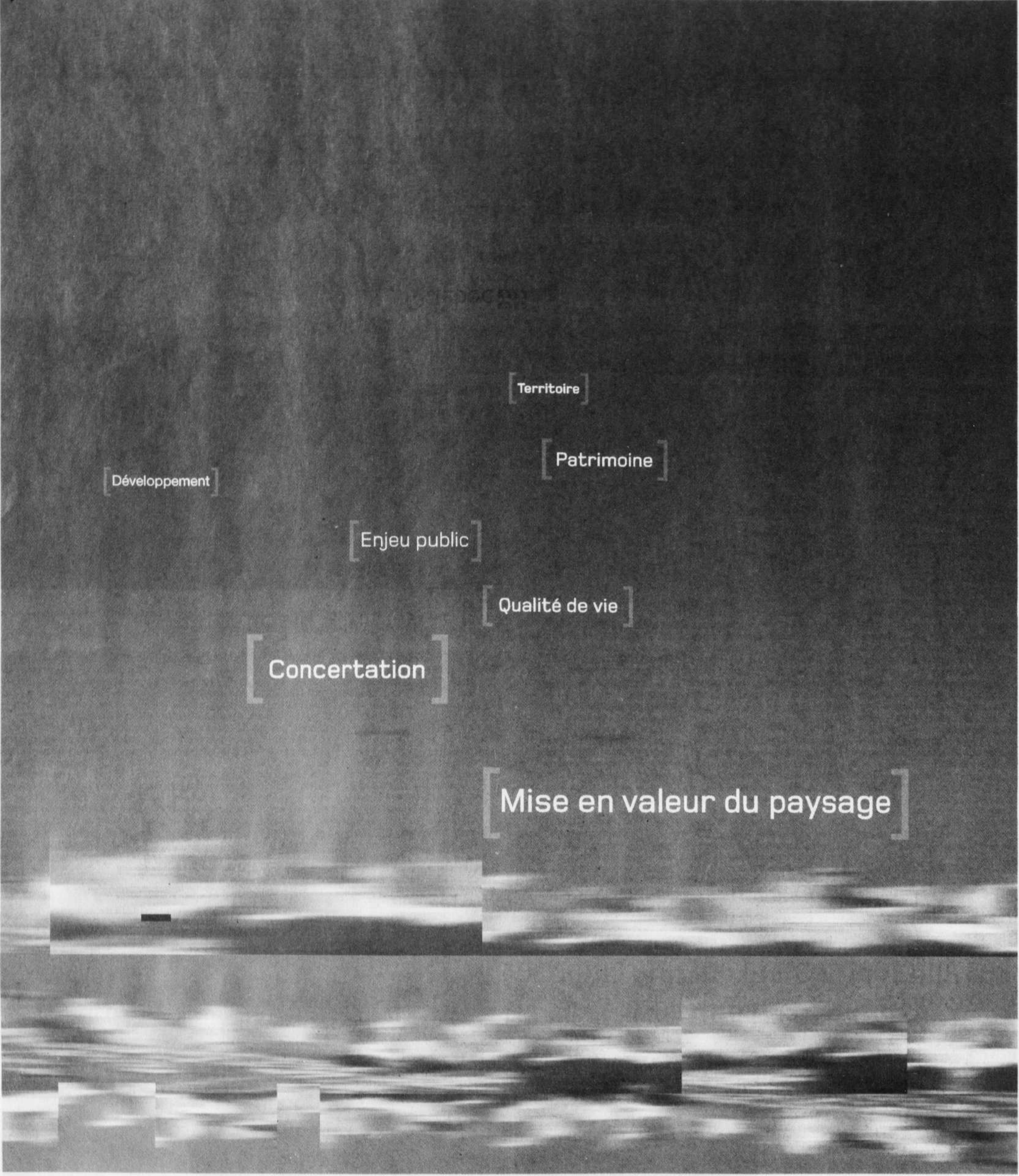
enrichir

réinventer

la qualité de vie!

Montréal

H6



[Territoire]

[Patrimoine]

[Développement]

[Enjeu public]

[Qualité de vie]

[Concertation]

[Mise en valeur du paysage]

LE PAYSAGE EN ACTIONS

1^{ER} FORUM QUÉBÉCOIS SUR LA DEMANDE SOCIALE EN PAYSAGE

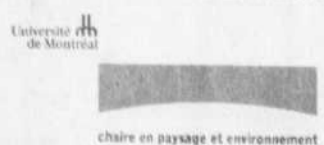
Montréal, 16 + 17 juin 2008

LIEU
Université de Montréal
Amphithéâtre Hydro-Québec (salle 1120)
Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la côte-Sainte-Catherine

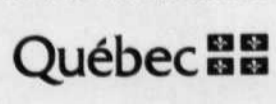
INSCRIPTION
jolaine.frigault@umontreal.ca
514.343.2320

PROGRAMME COMPLET ET INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT
www.paysage.umontreal.ca

RENSEIGNEMENTS
paysage@paysage.umontreal.ca



chaire UNESCO
paysage et
environnement



- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- Ministère des Transports du Québec
- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs



Université de Montréal